



Vorname Name
Adresse
Ort

Bâle, Novembre 2014

Seule une durée d'exploitation limitée garantit sécurité et rentabilité

Madame la conseillère nationale..... / Monsieur le conseiller national..... (personalisierte Anrede)

Lors de la prochaine session d'hiver du conseil national vous traiterez de la stratégie énergétique 2050. Dans le nord-ouest de la Suisse celle-ci nous tient à cœur pour les raisons suivantes :

- Les éléments de révision de la loi sur l'énergie nucléaire (LENu) soumis par la majorité de la CEATE-N, **ne représentent pas encore la sortie du nucléaire**
- Les propositions de la majorité ne permettent de réaliser que la première partie de la sortie du nucléaire : l'interdiction de construction de nouvelles centrales nucléaires. **Il manque le respect de la déclaration d'intention du conseil fédéral de 2011, d'arrêter progressivement l'exploitation des centrales nucléaires existantes d'ici 2035**

Une telle « demie sortie » serait fatale. Sans limite de la durée d'exploitation pour les cinq centrales existantes, les risques pour la population augmentent rapidement et de façon massive.

- Les réacteurs de Beznau I et II ainsi que Mühleberg ont atteint leurs durées d'exploitation initialement prévue de 40 ans et **ne correspondent pas aux exigences de sécurité actuelles posées aux centrales nucléaires modernes**. A Beznau p.ex. l'épaisseur des parois de l'enceinte de confinement externe (confinement secondaire) est de 75 à 90 cm uniquement et donc insuffisante. Actuellement, des épaisseurs de paroi de plus de 1,5m sont requises. En cas de chute d'un avion commercial moderne lourd, la protection ne saurait être suffisante. La sécurisation insuffisante des bassins de stockage des barres de combustibles à Beznau et Mühleberg ou les fissures dans l'enceinte du réacteur de la centrale de Mühleberg sont autant de risques supplémentaires.
- En raison du vieillissement et de l'usure des matériaux, le risque résiduel d'un accident nucléaire augmente continuellement – malgré les travaux de mises en sécurité. Le pronostic du comportement des matériaux lors d'une exploitation à long terme est entaché de grandes imprécisions. Avec la proposition de loi visant une exploitation non limitée dans le temps bien au-delà de 40 ans, la Suisse se meut sur un terrain d'expérimentation à hauts risques pour lequel **aucunes valeurs empiriques ne sont disponibles au monde**.
- De plus, des faiblesses de conception subsistent. Même des transformations répétées ne permettent pas d'atteindre le niveau de science et de technique actuel requis avec ces installations conçues dans les années 60 du siècle dernier. **Ainsi le cœur de l'installation, la cuve du réacteur, ne peut absolument pas être remplacée.**

La transition énergétique renforce le marché intérieur

Comme les chiffres des services industriels de Bâle (IWB) le démontrent, **la transition énergétique est un modèle de réussite économique.**

À la page 2 du magazine « Neue Energie » en annexe, Marcel Schweizer, président de la chambre de commerce de Bâle-ville, souligne l'importance des nouvelles énergies pour la création de richesses locale. A la page 10 vous apprendrez comment la valeur ajoutée brute et l'emploi évoluent avec la transition énergétique.

Afin d'obtenir ce bénéfice économique il faut une réglementation légale claire :

- **La transition énergétique nécessite une sécurité dans la planification.** Qu'il s'agisse d'un service industriel ou d'un exploitant de centrale, de la Confédération ou d'un investisseur privé, tous apprécient les déclarations claires indiquant quelle quantité de courant électrique nucléaire sera supprimée et dans quel délai. Cela permet de définir les exigences relatives aux mesures d'efficacité énergétiques et les besoins en surfaces pour les énergies renouvelables. De la sorte, aucune subvention n'est gaspillée et les surréglementations sont évitées. **Ce n'est qu'ainsi que l'on peut garantir la sécurité pour les investissements. Avec une régulation de la durée d'exploitation, la transition énergétique peut être réalisée de façon ciblée et sans pertes.**

Si vous voulez donc vous investir pour une transition énergétique économiquement raisonnable et énergétiquement efficace, **soutenez une régulation obligatoire de la durée d'exploitation pour les cinq centrales nucléaires existantes.**

L'initiative déjà déposée "sortir du nucléaire" fixe la durée maximale d'exploitation à 45 ans pour toutes les centrales nucléaires. Elle correspond le mieux à la limitation de la durée d'exploitation de 40 ans, impérative pour des raisons techniques de sécurité.

La motion Chopard quant à elle est la proposition de la minorité de la CEATE-N la plus adaptée, car elle limite au moins les risques pour les trois plus anciennes centrales à 50 ans.

Nous vous remercions de votre attention et vous souhaitons un bon déroulement de la session parlementaire.

Cordiales salutations,

des cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne, Soleure, Argovie et en représentation de la population du Land de Bade-Wurtemberg et du Département du Haut-Rhin.



Jürg Stöcklin,
Président Association
Trinationale de protection
nucléaire ATPN



Heidi Portmann
Gewaltfreie Aktion
Kaiseraugst GAK



Aernschd Born
Secrétaire général
Nie wieder Atomkraftwerke NWA

